

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-OURS TENUE LE 15 JANVIER DE L'AN 2024, À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint-Ours tenue le 15 janvier de l'an 2024, à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 2531, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Lise Couture	Luc Bertrand
Pierre Morin	Robert Beaudreault
Robert Vallée	Sophie Poirier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis.

Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. Consultation publique - Règlement 2023-266 modifiant le règlement de zonage
2. **Ouverture de la séance**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2023
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023
5. **Législation**
  - 5.1 Adoption du règlement 2023-265 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière et spéciales ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux pour l'exercice 2024
  - 5.2 Adoption du second projet de règlement 2023-266
  - 5.3 Adoption du règlement numéro 2023-267 concernant la gestion des installations septiques
6. **Administration générale**
  - 6.1 Rapport du maire
  - 6.2 Adoption des comptes de la période
  - 6.3 Ressources humaines - Coordonnateur aux loisirs et à la culture - Permanence
  - 6.4 Autorisation de signature - documents et effets bancaires
  - 6.5 Ressources humaines - Congédiement - Responsable des espaces verts et des bâtiments
  - 6.6 Ressources humaines - Fin d'entente- Patinoire

- 6.7 Patinoire - Contrat - Entériner
- 6.8 Ressources humaines - Responsable des espaces verts et des bâtiments - Embauche
- 7. **Sécurité publique**
  - 7.1 SPAD - Renouvellement annuel
  - 7.2 Sûreté du Québec - Priorité d'action 2023-2024
  - 7.3 SSI - Nominations
  - 7.4 SSI - Embauche pompier-préventionniste et RCCI
- 8. **Transport routier**
  - 8.1 Acquisition du conteneur - Amendement - Entériner
- 9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1 Adoption des prévisions budgétaires 2024 - Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska
  - 9.2 Remplacement unité de chauffage à la station d'épuration - Entériner
  - 9.3 Autorisation pour la demande de subvention - PRIMEAU
- 10. **Santé & bien-être**
- 11. **Urbanisme & mise en valeur du territoire**
  - 11.1 CCU - Renouvellement
  - 11.2 Demande de dérogation mineure 2023-08
- 12. **Loisirs & culture**
- 13. **Correspondances**
- 14. **Période de questions**
- 15. **Levée de l'assemblée**

**1. CONSULTATION PUBLIQUE - RÈGLEMENT 2023-266  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil tient la consultation publique dans le cadre de la modification du règlement de zonage par l'adoption du règlement 2023-266 et répond aux questions des citoyens présents.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

Douze (12) personnes étaient présentes.

**2024-01-1762**

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier  
Appuyée par le conseiller Robert Beaudreault  
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2024-01-1763**

**4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par la conseillère Lise Couture  
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault  
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2023 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

**2024-01-1764**

**4.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4  
DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée  
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault  
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

## 5. **LÉGISLATION**

2024-01-1765

### 5.1. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-265 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET SPÉCIALES AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE 2024**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la ville a adopté, par résolution, en séance extraordinaire, tenue le 4 décembre 2023, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 décembre 2023 par monsieur le conseiller Pierre Morin;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par le conseiller Pierre Morin  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil adopte le règlement 2023-265 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière et spéciales ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux pour l'exercice 2024.

2024-01-1766

### 5.2. **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2023-266**

Avis de motion est donné par madame Lise Couture qu'elle présentera pour adoption à une séance subséquente le règlement 2023-266 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2006-109.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a adopté le règlement de zonage n° 2006-109;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter le libellé concernant un terrain situé dans plus d'une zone;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le libellé concernant le remplacement d'un usage dérogatoire;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié pour l'assemblée de consultation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture  
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault

et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le deuxième projet de règlement 2023-266 modifiant le règlement de zonage 2006-109.

**2024-01-1767**

### **5.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-267 CONCERNANT LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter des règlements pour protéger l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut prendre les mesures nécessaires pour protéger ses principaux plans d'eau et la nappe phréatique, réduire les apports en phosphore dans l'environnement, enrayer la prolifération des cyanobactéries, protéger la santé publique et enrayer la pollution ;

CONSIDÉRANT QUE les installations septiques déficientes constituent une source de phosphore et d'azote contribuant à la prolifération des cyanobactéries dans les plans d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut s'assurer que les installations septiques sur le territoire sont conformes aux normes prévues au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* ;

CONSIDÉRANT QUE la mise à niveau des installations septiques permettrait la réduction des taux de phosphore et de coliformes dans les cours d'eau et assurerait ainsi une meilleure qualité de l'eau pour la protection de la vie aquatique, de la baignade et de la consommation ;

CONSIDÉRANT le *Règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2 r.22* et les obligations en découlant ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 décembre 2023 par monsieur le conseiller Pierre Morin;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier  
Appuyé par le conseiller Robert Vallée  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil adopte le règlement 2023-267 ayant pour objet de procéder à la mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la Ville de Saint-Ours.

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1. RAPPORT DU MAIRE**

2024-01-1768

## 6.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture  
Appuyé par le conseiller Pierre Morin  
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 15 janvier 2024 pour la somme totale de 764 006,70 \$ à même le budget 2024 et d'en autoriser leur paiement.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires.

<b>Ville de Saint-Ours</b>		
<b>Liste des comptes payables</b>		
<b>au 15 janvier 2024</b>		
<b>DÉPENSES DU MOIS</b>	<b>DÉBOURSÉS</b>	<b>À PAYER</b>
<b>Administration générale</b>		
Conseil municipal	151,37 \$	- \$
Gestion financière & administrative	7 046,87 \$	- \$
Évaluation	45,00 \$	- \$
Hôtel de Ville	2 018,87 \$	- \$
<b>Sécurité publique</b>		
Service de prévention incendie	18 260,06 \$	- \$
Sécurité civile	298,32 \$	- \$
<b>Transport routier</b>		
Voirie municipale	11 633,76 \$	- \$
Déneigement	31 155,00 \$	- \$
Éclairage des rues	514,88 \$	- \$
Circulation	7 036,97 \$	- \$
<b>Hygiène du milieu</b>		
Approvisionnement & traitement eau potable	10 615,10 \$	- \$
Réseau distribution d'eau potable	3 441,25 \$	- \$
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	8 656,62 \$	- \$
Réseau d'égouts & station de pompage	879,75 \$	- \$
Usine d'épuration (Secteur Grande-Ourse)	1 491,88 \$	- \$
Installations septiques	291,46 \$	- \$
Matières résiduelles	15 374,74 \$	- \$
Cours d'eau	39 208,89 \$	- \$
<b>Santé &amp; bien-être</b>		
Logement social	3 452,00 \$	- \$
Aide communautaire	481,25 \$	- \$
<b>Aménagement, urbanisme et zonage</b>		
Urbanisme et zonage	1 447,33 \$	- \$
<b>Loisirs et culture</b>		
Administration & activités récréatives	3 226,91 \$	- \$
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	2 118,73 \$	- \$
Remboursement cours	240,00 \$	- \$
Chalet, terrain des loisirs & parcs	11 237,51 \$	- \$

Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	2 750,76 \$	- \$
Activités culturelles - Bibliothèques	2 404,70 \$	- \$
Activités culturelles - Maison de la Culture	1 518,19 \$	- \$
Activités culturelles - Autres	1 187,87 \$	- \$
<b>Financement</b>		
Dette à long terme	30 283,41 \$	- \$
<b>Immobilisations</b>		
Immobilisations	417 023,93 \$	- \$
<b>DAS - RRS - Ass. Coll.</b>	30 705,28 \$	- \$
<b>Salaires nets</b>	48 035,69 \$	- \$
<b>TPS à recevoir</b>	24 923,34 \$	- \$
<b>TVQ à recevoir</b>	24 849,01 \$	- \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>764 006,70 \$</b>	<b>- \$</b>

**2024-01-1769**

**6.3. RESSOURCES HUMAINES - COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET À LA CULTURE - PERMANENCE**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-07-1621 adoptée le 10 juillet 2023 confirmant l'embauche du coordonnateur aux loisirs et à la culture;

CONSIDÉRANT la période de probation de six (6) mois;

CONSIDÉRANT QUE la période est complétée et la recommandation favorable de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand  
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier  
et il est résolu unanimement

DE CONFIRMER la permanence de Daren Larente-Simon à titre de coordonnateur aux loisirs et à la culture.

**2024-01-1770**

**6.4. AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS ET EFFETS BANCAIRES**

CONSIDÉRANT la résolution n° 2023-11-1714 nommant M. Robert Vallée comme maire suppléant pour la période du 6 novembre 2023 au 7 novembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la liste des personnes autorisées à signer les documents et les effets bancaires à la suite de ces dernières nominations;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par le conseiller Pierre Morin  
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le maire, Monsieur Sylvain Dupuis et/ou le conseiller et maire suppléant, Monsieur Robert Vallée, à signer conjointement avec la directrice générale & greffière-trésorière, Madame Pascale Dalcourt, et/ou la trésorière adjointe, Madame Chantal Tessier, tous les effets bancaires pour et au nom de la Ville de Saint-Ours.

**2024-01-1771**

**6.5. RESSOURCES HUMAINES - CONGÉDIEMENT - RESPONSABLE DES ESPACES VERTS ET DES BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par le conseiller Robert Vallée  
et il est résolu unanimement

D'ENTÉRINER le congédiement de Denis Lajeunesse.

**2024-01-1772**

**6.6. RESSOURCES HUMAINES - FIN D'ENTENTE - PATINOIRE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Hébert avait omis d'informer la directrice générale qu'il travaillait de soir;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture  
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand  
et il est résolu unanimement

D'ENTÉRINER la fin de l'entente avec monsieur Pascal Hébert.

**2024-01-1773**

**6.7. PATINOIRE - CONTRAT - ENTÉRINER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est démise des services de M. Hébert pour l'arrosage et entretien de la patinoire en raison de non-disponibilité de soir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la patinoire soit fonctionnelle;

CONSIDÉRANT l'offre reçue;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil entérine l'octroi à M. Daniel Arpin selon les conditions établies.

**2024-01-1774**

**6.8. RESSOURCES HUMAINES - RESPONSABLE DES ESPACES VERTS ET DES BÂTIMENTS - EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT l'ouverture de poste pour le responsable aux espaces verts et aux bâtiments;

CONSIDÉRANT les candidatures obtenues et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée  
Appuyé par la conseillère Lise Couture  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil embauche M. Sébastien Caisse selon les conditions établies et;

QUE l'entrée en poste de M. Caisse est prévue le lundi, 22 janvier 2024.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2024-01-1775**

**7.1. SPAD - RENOUELEMENT ANNUEL**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la SPAD et la Ville en 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette entente était d'une durée de un (1) an;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente pour une nouvelle période d'un an;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier  
Appuyé par le conseiller Robert Vallée  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville le renouvellement de l'entente.

**2024-01-1776**

**7.2. SÛRETÉ DU QUÉBEC - PRIORITÉ D'ACTION 2023-2024**

Il est proposé par la conseillère Lise Couture  
Appuyé par le conseiller Robert Vallée  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil détermine les priorités d'action 2024-2025 tel que suit:

- 1 : Surveillance routière sur tout le territoire (vitesse / poids lourd)
- 2 : Méfaits (vol, vandalisme)
- 3 : Proximité avec la population (Cadet, parrain, participation aux évènements tel que les portes ouvertes de la caserne, présence lors de la Saint-Jean, fête du Canada, etc.)

**2024-01-1777**

### **7.3. SSI - NOMINATIONS**

CONSIDÉRANT QUE certains postes d'officiers doivent être comblés et ont été affichés à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE les entretiens de sélection ont eu lieu le 14 décembre par la directrice générale et le capitaine, Sylvain Manseau, le directeur étant en observation seulement;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité;

CONSIDÉRANT QUE ces nominations auront pour effet d'assurer la pérennité du service pour une longue période à venir;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier  
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault  
et il est résolu unanimement

QUE les officiers suivants soient promus au poste de Capitaine, selon l'ordre qui suit:

M. Jean-René Dorais  
M. Simon Mayer

QUE les pompiers suivants soient promus au poste de Lieutenant, selon l'ordre qui suit:

M. Jean-François Cormier  
M. Jason Ménard

QUE M. Maxime Charpentier soit nommé Lieutenant intérimaire, en remplacement de M. Cormier.

**2024-01-1778**

### **7.4. SSI - EMBAUCHE POMPIER-PRÉVENTIONNISTE ET RCCI**

CONSIDÉRANT le départ prévu en février du pompier préventionniste Francis Gariépy;

CONSIDÉRANT l'obligation au schéma en matière de prévention et enquête incendie;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'embaucher un pompier préventionniste - RCCI d'expérience;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Guylain Lambert pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée  
Appuyé par le conseiller Pierre Morin  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise l'embauche de Guylain Lambert au poste de pompier  
TPI/RCCI selon les conditions de la Politique SSI.

## **8. TRANSPORT ROUTIER**

**2024-01-1779**

### **8.1. ACQUISITION DU CONTENEUR - AMENDEMENT - ENTÉRINER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2023-12-1747 par laquelle elle mandate deux élus à participer aux encans afin d'acquérir un conteneur;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition passe maintenant par un portail sur internet et que l'ouverture de compte est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les mandataires ont délégué à la directrice générale d'ouvrir le compte et de procéder aux mises;

CONSIDÉRANT QUE, suite aux discussions avec le maire, il était opportun d'augmenter la mise afin d'acquérir un conteneur prêt à utilisation avec portes de garage et division;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par le conseiller Robert Vallée  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil entérine l'acquisition d'un conteneur de 40 pieds avec deux portes de garage et division pour la somme de 11 000 \$ plus taxes applicables.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**2024-01-1780**

### **9.1. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 - RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC RICHELIEU-YAMASKA**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska nous a fait parvenir ses prévisions budgétaires pour 2024;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires tel que déposées.

**2024-01-1781**

**9.2. REMPLACEMENT UNITÉ DE CHAUFFAGE À LA STATION D'ÉPURATION - ENTÉRINER**

CONSIDÉRANT QUE l'unité de chauffage à la station d'épuration ne fonctionne pas et est en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE l'unité est essentielle au bon fonctionnement du système de traitement des eaux usées durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue par Gimatch en date du 15 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Roch-sur-Richelieu contribue à cette réparation et qu'une entente a été prise;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand  
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil entérine la dépense de l'unité de chauffage incluant le coupe-circuit.

**2024-01-1782**

**9.3. AUTORISATION POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION - PRIMEAU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours est responsable d'un réseau d'eau potable;

CONSIDÉRANT le Plan d'intervention des infrastructures mis à jour;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours demande une aide financière pour le Sous-volet 1.2 – Réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours est éligible à une aide financière de 50 % pour la mise aux normes et rénovation d'infrastructure en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par le conseiller Robert Vallée  
et il est résolu unanimement

QUE la Ville s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Ours autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

**10. SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

**11. URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**2024-01-1783**

**11.1. CCU - RENOUELEMENT**

CONSIDÉRANT QUE certains sièges citoyens venaient à échéance selon le règlement constituant le CCU;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer pour un nouveau mandat des citoyens à ces sièges;

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres présents à conserver leur siège afin d'assurer la pérennité des recommandations;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture  
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand  
et il est résolu unanimement

DE renouveler les mandats des membres citoyens du CCU en déterminant que les sièges pairs sont d'une durée d'un an et les sièges impairs sont d'une durée de deux ans;

Siège n°1 Félix Nadon (2024 à 2026)  
Siège n° 2 Michel Grenier (2023 à 2025)  
Siège n° 3 Chantal Francoeur (2024 à 2026)  
Siège n° 4 Jean Péloquin (2023 à 2025)

**2024-01-1784**

**11.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-08**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2023-08;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation porte sur l'empiètement dans la marge latérale gauche de 1,74 mètre au lieu de 2 mètres, soit une différence de 0.26 mètre;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement dans la marge latérale droite de 1.94 mètre au lieu de 2 mètres, soit une différence de 0.06 mètre;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure a pour but de régulariser la situation du lot 3 731 963;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la dérogation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier  
Appuyé par le conseiller Pierre Morin  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la dérogation mineure numéro 2023-08.

12. **LOISIRS & CULTURE**

13. **CORRESPONDANCES**

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre les questions.

2024-01-1785

15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21 h 05, l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier  
Appuyée par la conseillère Lise Couture  
et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

---

Sylvain Dupuis,  
Maire

---

Pascale Dalcourt,  
Directrice générale & greffière-  
trésorière

*Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.*